



Bail d'un meublé en colocation, separation!

Par **danny67200**, le **18/02/2011** à **14:08**

Bonjour,

j'habite un meublé avec mon ex copine et ayant laissé tomber son travail 1 semaine après que le bail ait été signé elle refuse de signer la lettre de résiliation de bail qui est commun

ya-t-il un moyen ou une loi spécifique aux meublés pour que je puisse résilier ce bail et partir?

le fait qu'elle n'ait plus de revenus suffisants donne-t-il motif au propriétaire pour nous mettre dehors et donc briser le bail?

merci beaucoup pour vos réponses car je ne trouve pas ces informations concernant un bail meublé

cordialement

Par **mimi493**, le **18/02/2011** à **18:19**

Il suffit d'envoyer votre congé, elle n'a pas à signer (je suppose que vous êtes tous les deux cotitulaires du bail). Le bail continuera avec elle-seule comme locataire.

Mais relisez votre bail pour voir s'il y a une clause de solidarité. Si oui, vous risquez de devoir payer le loyer à sa place même en ne vivant plus là, si elle ne paie plus. Relisez bien la clause pour savoir la durée de votre engagement de caution.